

PRESENTS : Christine TEQUI, Jean-Michel BERGES, Robert DAROLLES, Jean DELPECH, Régine DUQUESNE, Claudine LE GUILLOU, Pierre MENASPA, Francis PILOT, Fatima RAFAI, Catherine UMHAUER,

ABSENTS EXCUSES : Daniel CABAUP, Véronique CHAVANNE, Edmond LOZACH

ABSENTS : Michelle TESSIER

PROCURATIONS : Véronique CHAVANNE a donné procuration à Catherine UMHAUER

Daniel CABAUP a donné procuration à Fatima RAFAI

Edmond LOZACH a donné procuration à Claudine LE GUILLOU

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Michel BERGES.

ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal du 2 août 2018
- Frais de fonctionnement Ecoles – année scolaire 2017-2018
- Tarifs 2018-2019 régies
- Achat parcelle terrain Sauzier Coumecaude
- Achat parcelle terrain Mirouze Couflens de Betmajou
- Convention pluriannuelle de pâturage AUDIN
- Achat 3 parcelles de terrain Brau piste forestière
- Informations et questions diverses :
 - o emplacement toilettes publiques sur la place de l'allée
 - o contrat de gestion Vacances/mairie de six
 - o ouverture/fermeture Souleille des Lannes
 - o point travaux Soulas
 - o recherche transmission exploitation Maurette à Bléchin

Ouverture de la séance à 20h30.

0- Modification de l'ordre du jour

Madame le Maire rappelle que la convocation au Conseil Municipal du 28 septembre août 2018 ne comportait pas le point suivant : demande de subvention FRI 2018 au Conseil Régional : *Réhabilitation de 5 chalets au village de vacances « La Souleille des Lannes »*.

Madame le Maire rappelle que les conseillers municipaux ont été informés par mail du jeudi 27 septembre 2018 sur la proposition de modification de l'ordre du jour en ajoutant ce point.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal que ce point soit ajouté à l'ordre du jour et que le conseil puisse délibérer en pleine connaissance de cause.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE de modifier l'ordre du jour en rajoutant le point suivant

- demande de subvention FRI 2018 au Conseil Régional : *Réhabilitation de 5 chalets au village de vacances « La Souleille des Lannes »*

Vote : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

1- Approbation du compte-rendu du 2 août 2018 :

Vote : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2 - Répartition des charges de Fonctionnement des Ecoles Publiques accueillant des enfants de plusieurs communes Année Scolaire 2017-2018.

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée l'Article 23 de la Loi N° 83-663 du 22 Juillet 1983, modifié par l'Article 37 de la Loi N° 86-29 du 9 Janvier 1986 et par l'article 11 de la loi N° 86-272 du 19 Août 1986. «Répartition entre les Communes des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes ».

Madame le Maire informe l'Assemblée que pour l'année scolaire 2017-2018, les frais de fonctionnement des écoles Maternelle et Élémentaire s'élèvent à 120 107.69 € ce qui représente un coût moyen par enfant de l'ordre de **1 847.81 €**.

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
Considérant que les moyens financiers de la Commune ne permettent pas de supporter une telle charge,

- **DECIDE** de solliciter auprès des communes concernées, pour les enfants scolarisés à SEIX, non résidants sur la Commune, une participation de l'ordre de 55 %, soit 1016.00 € par enfant, pour **l'année scolaire 2017-2018**.
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3 - Tarifs 2018-2019

Madame le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu, à compter du 1^o octobre 2018, et ce jusqu'au 31 décembre 2019, de réviser les différents tarifs : locations (salles, bâtiments), droits de place, cimetière, photocopies, fax, ...)

Une seule modification a été apporté au chapitre « gobelets festifs » :

- caution par gobelet : un euro au lieu de deux euros proposés
- le prix de vente du gobelet reste inchangé à deux euros

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de voter les tarifs de l'annexe ci-jointe.

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : POUR : 12 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0

4 – Achat de parcelle Sauzier située à Coumecaude

Madame le Maire expose qu'il y a lieu de mettre en place une aire de croisement au hameau de Coumecaude pour permettre une bonne circulation des véhicules. La parcelle adaptée est la parcelle cadastrée section D numéro 503, et le propriétaire est d'accord pour qu'elle soit acquise par la commune pour la somme de 1 €.

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide de :

- **procéder** à l'acquisition des différentes parcelles, par acte authentique en la forme administrative, au prix de UN EURO.
- **autoriser** Monsieur Pierre MENASPA, Adjoint au Maire, à signer au nom et pour le compte de la commune lesdits actes et tous documents relatifs à ces transactions
- **confier** à la société Cathar'ACTE la prestation de rédactions des différents actes de cession en la forme administrative et la préparation des dossiers de publication au bureau des hypothèques
- **charger** le Maire de l'authentification des actes d'acquisitions immobilières passés en la forme administrative.

Vote : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5- Achat de parcelle Mirouze située à Couflens Betmajou

Madame le Maire expose que le propriétaire de la parcelle cadastrée section D N° 1896 au lieu-dit Joubac nous propose de l'acheter. Celle-ci constitue l'emprise de la source qui alimente le bassin de Couflens de Betmajou. Le prix est de 10 €/m², soit 950 € pour la parcelle

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide de :

- **procéder** à l'acquisition des différentes parcelles, par acte authentique en la forme administrative, au prix de DIX EUROS par mètre carré (10,00 €/m²)
- **autoriser** Monsieur Pierre MENASPA, Adjoint au Maire, à signer au nom et pour le compte de la commune lesdits actes et tous documents relatifs à ces transactions
- **confier** à la société Cathar'ACTE la prestation de rédactions des différents actes de cession en la forme administrative et la préparation des dossiers de publication au bureau des hypothèques
- **charger** le Maire de l'authentification des actes d'acquisitions immobilières passés en la forme administrative.

Vote : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6 - Convention pluriannuelle de pâturage à Monsieur AUDIN.

Madame le maire informe l'assemblée que Mme MARTIN a transmis son exploitation à Monsieur AUDIN et que dans ce cadre, ce dernier sollicite la signature d'une convention pluriannuelle de pâturage sur les parcelles communales initialement pâturées par les troupeaux de Madame MARTIN.

Ce projet de convention concerne les parcelles **en annexe**, d'une surface de **11,4739 HA**, située sur la Commune de SEIX, lieux-dit Escalo Torto, Fuste, Camp Dourtal, Largarde propriété de la Commune de Seix.

L'assemblée, après en avoir délibéré:

DECIDE d'autoriser la mise en place d'une convention pluriannuelle d'Exploitation Agricole ou de Pâturage, en vue d'apporter une maîtrise pluriannuelle du foncier à Monsieur AUDIN en ce qui concerne les terrains suivants (liste des parcelles en annexe de la convention) :

	Contenance	Durée de la convention	Montant annuel de la location
Terrains communaux non soumis	11,4739 ha	5 années	1 €/ha soit 11€ annuel

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6 - Acquisition de parcelles situées sur la piste forestière des Lannes à Mme BRAU

Madame le Maire :

- expose que les terrains constituant l'assiette de la piste des Lannes, n'ont jamais été régularisés par la Commune. Les courriers ont été envoyés à l'ensemble des propriétaires afin de leur proposer l'acquisition de l'emprise. Un relevé cadastral a été réalisé par Mme MOLINA – Géomètre Expert à Saint-Girons.

- expose au Conseil Municipal la possibilité et l'intérêt pour la commune de concrétiser certaines transactions immobilières par actes administratifs

- rappelle la nécessité de régulariser l'emprise de la voirie communale qui appartiendrait à des propriétaires privés

- précise qu'en vertu des dispositions de l'article L.1311-13 du code général des collectivités territoriales le maire est habilité à recevoir et authentifier un acte d'acquisition dressé en la forme administrative, selon la définition qu'en donne l'article 1317 du code civil, ce dans la mesure où la commune est partie contractante

- indique enfin, que s'agissant d'un pouvoir propre ne pouvant être délégué, le conseil municipal doit désigner un adjoint pour signer ces actes en même temps que les autres parties contractantes et en présence de l'autorité administrative habilitée à procéder à l'authentification de ces actes, à savoir le Maire

- rappelle les parcelles concernées par l'opération :

Section	Numéro	Surface
A	1437	965m ²
A	1438	473m ²
A	1439	1452m ²
		Soit 2890m ²

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide de :

- **procéder** à l'acquisition des différentes parcelles, par acte authentique en la forme administrative, au prix de UN EURO par mètre carré (1,00 €/m²)
- **autoriser** Monsieur Pierre MENASPA, Adjoint au Maire, à signer au nom et pour le compte de la commune lesdits actes et tous documents relatifs à ces transactions
- **confier** à la société Cathar'ACTE la prestation de rédactions des différents actes de cession en la forme administrative et la préparation des dossiers de publication au bureau des hypothèques
- **charger** le Maire de l'authentification des actes d'acquisitions immobilières passés en la forme administrative.

Vote : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7- Demande de subvention FRI 2018 au Conseil Régional : Réhabilitation de 5 chalets au village de vacances « La Souleille des Lannes »

Madame le Maire rappelle qu'il conviendrait d'entreprendre des travaux de réhabilitation de cinq chalets au village de vacances La Souleille des Lannes. Des devis concernant la réfection des toitures ont été demandés.

Le coût total des travaux est estimé à **46 457,10 € HT** soit **55 748,52 € TTC**

Madame le maire indique qu'une subvention de 30 % du montant total HT peut-être sollicitée auprès de la Région Occitanie dans le cadre du FRI 2018.

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** une subvention de **13 937, 13 €** dans le cadre du FRI 2018 auprès de la Région Occitanie.
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8 - Informations et questions diverses

- emplacement des toilettes publiques sur la place de l'allée

Après investigation, l'endroit le plus approprié semblerai à proximité à l'office de tourisme car l'ensemble des réseaux sont présents (Eau, Electricité, assainissement). Ces travaux ne pourront être menés qu'après la fin des travaux de la Maison du Haut Salat.

- Village de vacances la Souleille des Lannes

La délégation de service public avec le gestionnaire arrive à terme le 4 janvier 2019. Lors d'un prochain conseil il sera question de son renouvellement pour un an dans la mesure où nous ne sommes pas en mesure d'exploiter par nos propres moyens. Un basculement en régie engendrerait des frais assez conséquents en particulier le développement de la plateforme de commercialisation et de paiement en ligne.

Nous devons par ailleurs préparer la suite de l'exploitation et en particulier pour la Maison du Haut Salat dont les travaux s'achèveront fin 2019. Je vous propose afin de nous accompagner dans cette procédure de préparer un marché public de service juridique afin d'encadrer cette procédure.

Afin de réduire les frais de fonctionnement, il est proposé de fermer le village en basse saison (semaine de Noël et du premier de l'an) et de rouvrir pour les vacances d'hiver (février)

Par ailleurs, un premier atterrissage prévisionnel a été transmis cette semaine dont je vous donne connaissance. Cet atterrissage est provisoire puisque les comptes sont arrêtés au 30/09. Une nouvelle

version sera transmise en prenant en compte la période complète en principe pour le CM d'Octobre ou Novembre.

Une demande d'investissement nous a par ailleurs été transmise. Certains travaux peuvent être pris en charge par nos employés. Je vous propose d'acter les travaux en régie (Rénovation du fond des deux piscines, & peintures, elec et plomberie sur 4 chalets)

Lors de la visite avec Mr Le Préfet et le Sous-Préfet de Saint-Girons, Madame le Maire a évoqué les problèmes de la route d'Estours et le financement de la modernisation du village vacance d'où découle une demande de FRI supplémentaire.

- Rendez-vous avec Mme La Préfète :

Deux sujets ont été abordés :

- Estours : exploitation de la route d'Estours avec les difficultés qui s'imposent à nous dans le cadre d'une route communale qui nécessiterait un entretien régulier et en profondeur. La sous -Préfecture a reçu comme nous un courrier avec Accusé de réception notifiant qu'il ne paierait pas la contribution à la voirie dans la mesure où l'exploitation n'avait pu se faire. Par ailleurs, la question de la redevance à l'ONF est abordée. La Préfète précise que cela ne peut nous être imputé.
- Souleille des Lannes : avec les points suivants abordés :
 - les difficultés d'exploitation sur la Souleille avec des investissements encore conséquents à faire sur cette structure,
 - Nos nombreuses réunions avec la CDC qui à ce jour n'a pas permis de converger vers une SEMOP.
 - La question d'un dossier DETR sur cette structure en plusieurs tranches et qui avait été proposé lors de la dernière réunion avec M le Sous Préfet

- point sur les travaux de Soulas

Les travaux arrivent à leur terme financés par des subventions (55000€), le reste étant à charge de la commune (35000€). Aucun financement bancaire n'avait été prévu pour le paiement des travaux pastoraux, un emprunt court terme sur la partie subvention (cession de créance) va être demandé afin de permettre de régler les factures.

- recherche transmission exploitation Maurette à Bléchin

Le 12 octobre 2018

PROCURATIONS : Véronique CHAVANNE a donné procuration à Catherine UMHAUER
Edmond LOZACH a donné procuration à Claudine LE GUILLOU

Vote : POUR : CONTRE : ABSTENTION :

Les membres du Conseil Municipal ayant approuvé le compte-rendu :

TEQUI Christine, maire	BERGES Jean-Michel	CABAUP Daniel	CHAVANNE Véronique	DAROLLES Robert
DELPECH Jean	DUQUESNE Régine	LE GUILLOU Claudine	LOZACH Edmond	MENASPA Pierre
PILOT Francis	RAFAÏ Fatima	TESSIER Michelle	UMHAUER Catherine	